



Envoyé en préfecture le 09/04/2022

Reçu en préfecture le 09/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 060-216000067-20220408-202205-AR

ARRÊTE DE DÉSIGNATION DU SUPPLÉANCE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE 2022-05

Le Maire de la commune d'AIRION,

Vu l'article R.43 du code électoral ;

Vu le décret n° 67-1 du 1^{er} janvier 1967 ;

ARRETE


Article 1 : En cas d'empêchement de Madame le Maire, est désignée comme suppléante du Président du bureau de vote, dans l'ordre du tableau, Françoise DUPRE, 1^{er} adjointe.

En cas d'empêchement de Mme DUPRE Françoise, sont désignés, dans l'ordre du tableau, M. Eric PRIEM 2^{ème} adjoint puis M. Fabien THOMAS, 3^{ème} adjoint.

Article 2 : Une amplification du présent arrêté est notifiée à Mme la Sous-préfète de Clermont de l'Oise.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'un affichage à l'entrée du bureau de vote.

Fait à Airion, le 08 avril 2022


Sandrine DOUGLAS-DRETZ